

Direct. Ine & Form.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 16/5/1986

N° 1931 /15.06.02

Monsieur le Préfet de Préfecture de BYUMBA
BYUMBA

Objet : Transmission du rapport
de mission.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport
de mission effectuée par les Agents de mon Département le 23 avril 1986 en Commune
de MURAMBI.

Ils ont participé à une réunion qui était
organisée pour les responsables des CERAI, C.C.D.F.P. et C.F.J. ainsi que le person-
nel communal chargé de l'encadrement de la jeunesse. Les thèmes de réflexions
étaient les suivants :

- L'harmonisation de l'éducation non formelle
- L'adéquation de la formation et l'emploi

Je vous en souhaite très bonne réception.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

C.P.I à:

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
KIGALI
- Monsieur le Sous-Préfet de la Sous-Préfecture
NGARAMA - BYUMBA
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral de la
Jeunesse et des Coopératives
BYUMBA
- Monsieur l'Inspecteur d'Arrondissement
BYUMBA
- Monsieur le Responsable du C.C.D.F.P.
BYUMBA
- Les Participants à la réunion (Tous)



RAPPORT DE MISSION

Le mercredi 23 avril 1986, la délégation du Ministère composée de Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse et de Monsieur MUGEMANGANGO André, Agent de la Division Formation des Jeunes, s'est rendue en Commune MURAMBI pour participer à une réunion organisée pour les Agents ci-après :

- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de MURAMBI
- Monsieur KARENGERA Paulin, Inspecteur de Secteur de MURAMBI
- Monsieur RWABASHAYLJA Alexis, Directeur du CERAI (garçons) de KIZIGURO
- Monsieur MUTANGAZWA Aloys, Directeur du CERAI de RWANKUBA
- Madame NIKUZA Afissa, Responsable du C.C.D.F.P. de MURAMBI
- Mademoiselle Nati Del Pese, Responsable du C.S.D. et de l'Atelier des Filles de KIZIGURO.
- Mademoiselle MILAGROSSE, Directrice du Centre Nutritionnel de KIZIGURO
- Monsieur MUSANGANYA Jean Claude, Directeur du C.F.J. de GAKONI
- Monsieur SEBUSANDI Jonathan, Encadreur de la Jeunesse et des Coopératives de MURAMBI.

La réunion a été présidée par Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse. Le Bourgmestre de la Commune MURAMBI qui recevait à la même heure une délégation du MINISAPASO n'est venu que vers la fin de la rencontre.

Prenant la parole, Monsieur MUNYAMBARAGA a expliqué aux participants que l'idée de tenir cette réunion est née lors de la visite du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, effectuée, dans la Commune MURAMBI en date du 14 Avril 1986.

Cette Commune est considérée comme l'une des mieux organisées dans l'encadrement de la Jeunesse et met à contribution tous les Centres qui s'occupent de la formation des jeunes. Ces Centres sont: les CERAI, C.C.D.F.P., C.S.D. et C.F.J.

Au niveau de la formation, il se pose le problème d'harmonisation des programmes dans ces Centres. Mais des solutions réalistes ne peuvent être proposées que par les techniciens du terrain oeuvrant dans la Commune, Cellule de base du développement. Le Président de la réunion a présenté aux participants les thèmes sur lesquels ils devaient réfléchir. Il s'agissait de :

- Harmonisation de l'éducation non formelle.
- Adéquation de la formation et l'emploi.

Il leur a d'abord donné la définition de l'Education non formelle.

La loi organique n°1/1985 du 25 Janvier 1985 sur l'Education Nationale de la République Rwandaise dit dans son article 4 que l'éducation non formelle comprend l'éducation populaire et la formation permanente.

L'article 5, de cette loi dit que l'éducation populaire est dispensée à l'intention des adultes et de la jeunesse non scolarisée ou des co-larisée, en vue de leur permettre d'être en mesure de participer au développement économique, social et culturel.

La formation permanente est organisée à l'intention des travailleurs pour leur permettre d'être à la hauteur des changements techniques et des exigences du travail à chaque étape.

Une loi sur l'éducation formelle est déjà sortie, il faudrait que l'éducation non formelle soit également réglementée.

Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse a défini la jeunesse dont s'occupe le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Il s'agit de la Jeunesse déscolarisée et non scolarisée ayant un âge compris entre 15 et 25 ans.

Le Ministère a la mission non seulement de former cette jeunesse mais aussi de l'insérer dans le processus de développement socio-économique.

Par ailleurs, les jeunes qui terminent dans les CERAI doivent également être intégrés dans leurs milieux. La formation permanente comprend les recyclages et le perfectionnement.

Agents en poste même les agriculteurs et éleveurs; Cette formation est organisée par différents départements:

- Le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation permanente perfectionne les agents du secteur public.
- Le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal organise la formation pour les gens du milieu rural dans les C.C.D.F.P.
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts fait l'animation et la vulgarisation agricole des paysans.
- Le Ministère de l'Industrie, Mines et Artisanat organise des recyclages pour les artisans.

Les activités de l'éducation populaire sont complexes et partagées dans des services des différents départements :

- Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
- Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
- Le Ministère de la Justice.

Dans le programme de l'éducation populaire, on doit ajouter l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

Le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal est avancé dans ce programme. Il dispose des alphabétiseurs bénévoles et des Agents formés en matière d'alphabétisation fonctionnelle.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, grâce à l'aide financière accordée par le CANADA et l'UNESCO, a distribué au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse le matériel d'alphabétisation dans les Communes pour soutenir cette action, en insistant particulièrement sur l'alphabétisation des jeunes.

Etant donné que tous les Centres dispensent presque une même formation, on doit chercher comment harmoniser les programmes et créer un équilibre entre la main-d'oeuvre et les emplois disponibles.

Une fois que les jeunes ont acquis un savoir-faire, il faut qu'ils puissent acquérir le pouvoir-faire dans leurs milieux.

L'expérience des anciens CERAR et sections familiales devrait nous servir de leçon. Leur objectif était de former des paysans progressistes, des épouses et des mères modèles mais le système de formation utilisée n'a pas réussi.

Les jeunes qui sortaient de ces Centres avaient des ambitions d'aller chercher du travail dans les Centres Urbains. Les filles voulaient devenir des dactylographes, des vendeuses des magasins ou des enseignantes; les garçons voulaient travailler sur des chantiers de constructions des villes ou enseigner dans les écoles primaires et personne ne souhaitait rester sur sa colline.

Le Président de la réunion a demandé aux participants de s'inspirer, dans leur réflexions, du système de formation traditionnelle qui était utilisé par les parents pour apprendre à leurs enfants certains métiers, de tenir compte des débouchés et des matières premières qu'on peut trouver dans la région.

Le Vème Congrès a recommandé aux Communes d'étudier les potentialités de leur région pour pouvoir occuper les jeunes et d'élaborer des programmes d'intégration des jeunes en tenant compte de ces potentialités.

Les infrastructures en place appartiennent à la Commune, il faudrait donc les utiliser rationnellement.

La formation ne doit pas être dispensée aux jeunes dans les différents Centres sous forme de concurrence mais plutôt de complémentarité en parfaite concertation. Après avoir exposé la problématique de l'éducation non-formelle dans notre pays, la parole a été donnée aux participants.

Les intervenants ont évoqué le problème de la pauvreté que connaît notre pays. Il y a une insuffisance généralisée du matériel technique et didactique, du personnel enseignant et d'autres moyens nécessaires pour fournir des acquis techniques satisfaisants et pour occuper les jeunes après la formation.

Aussi se pose-t-il le problème de manque de marché pour la production réalisée par les jeunes dans les Centres. Les parents et les jeunes ont dans leur mentalité des illusions que tout jeune qui termine sa formation dans le CERAI doit nécessairement avoir un emploi salarié. Il faudrait une forte sensibilisation pour que les jeunes comprennent qu'il doivent rester chez eux et chercher comment s'associer ou créer des groupements socio-économiques.

Les jeunes qui sortent des CERAI, suite à la pauvreté de ces Centres, ne peuvent pas .../...

avoir un matériel de base pour pouvoir se débrouiller chez eux. Un participant a trouvé que le problème d'harmonisation des programmes de formation dans les Centres et d'adéquation de la formation et l'emploi est très vaste, que la solution viendrait du Gouvernement. L'autre problème qui se pose chez les jeunes c'est le manque d'éducation. Il faudrait éduquer le jeune et lui montrer comment il doit se comporter dans sa société. Aussi la formation à dispenser aux jeunes devrait-il tenir compte des besoins et des potentialités du milieu. Après cet échange d'idées, le Président de la réunion a fait un résumé de tous les problèmes qui venaient d'être évoqués et a conclu que l'harmonisation doit être faite dans :

- les objectifs et les programmes de formation
- le personnel enseignant et les infrastructures
- la production
- les structures
- la recherche des matières premières
- le suivi des jeunes.

La parole a été donnée ensuite aux responsables des différents Centres pour qu'ils parlent de la situation actuelle de ces Centres. La Responsable du C.C.D.F.P. a expliqué que ce Centre forme les gens qui vivent dans la campagne et qui sont choisis dans les Cellules. Ce sont les gens des 2 sexes et des différents âges. La formation dure 3 mois pour chaque groupe.

Le C.C.D.F.P. de MURAMBI a 8 succursales qui suivent actuellement le programme de formation des anciens C.S.D. On prévoit sur le programme des cours du C.C.D.F.P. :

- l'agriculture et l'élevage
- les problèmes de santé
- sensibilisation de la jeunesse à la création des groupements socio-économiques et des coopératives.
- la menuiserie, la maçonnerie et la couture.

Actuellement on ne donne que les cours théoriques, les cours pratiques commenceront quand les infrastructures seront prêtes. Des contacts sont en cours pour que le C.C.D.F.P. utilise l'atelier du C.F.J. GAKONI pour les cours pratiques avec l'appui des instructeurs de ce Centre. Les programmes des cours varient d'une année à l'autre. Ils sont liés aux thèmes de vulgarisation lancés par les différents Départements.

La commission communale assure le suivi des lauréats dans les secteurs. On a conçu un système de suivi par des fiches. Cette fiche indique le nom du lauréat, ses activités et l'appréciation qu'on lui donne après la visite. L'Inspecteur de secteur a parlé de la situation des CERAI de la Commune MURAMBI.

Il existe 3 CERAI : - le CERAI mixte de RWANKUBA qui a comme programme des cours :

- la maçonnerie.
- la menuiserie
- la coupe et la couture
- la science de l'enfant.

- le CERAI des garçons de KIZIGURO qui a comme programme des cours :
 - la maçonnerie
 - la menuiserie
- le CERAI de filles de KIZIGURO qui a comme programme des cours :
 - la coupe et la couture
 - l'art culinaire

La commission de gestion des CERAI a opté pour ces programmes des cours parce qu'il n'y a pas une grande variété de matières premières dans la Commune. On ne pouvait pas ouvrir des sections de mécanique, électricité, plomberie etc ... parce qu'il n'y a pas de débouchés dans le milieu rural. Le Président de la réunion a suggéré l'idée de diversifier la formation en introduisant par exemple dans ces programmes le travail du cuir, de la vannerie et de l'argile, mais les participants ont trouvé que c'est irréalisable parce que les CERAI sont pauvres et il serait très difficile de trouver des formateurs.

Pour résoudre certains problèmes des Centres de jeunes il faudrait changer de formule et exiger une forte participation financière des parents. Quant au problème du personnel, ce ne sera résolu que par le Gouvernement. Les participants ont proposé que le Centre de Formation des Jeunes de GAKONI change son orientation actuelle.

Ce Centre serait un lieu où on pourrait organiser des recyclages des jeunes artisans. Pour diversifier les métiers, le Centre organiserait les recyclages des forgerons, des potiers, des cordonniers et autres. Le Bourgmestre de la Commune MURAMBI a émis les suggestions suivantes :

- Comme c'était l'avis de tous les participants, les Ministères qui s'occupent de l'éducation non formelle devraient harmoniser les objectifs et les programmes de formation.
- Il faudrait créer une Commission Communale pour le recrutement et le suivi des jeunes des C.F.J. et des CERAI.
- Il faudrait définir le rôle du C.C.D.F.P. dans la Commune pour le démarquer des C.F.J. et des CERAI. Le C.C.D.F.P. devrait être le coordinateur de toutes les actions de formation de la population. Celui-ci serait doté d'un conseil consultatif qui serait chargé d'examiner les divers problèmes qui se poseraient dans ce secteur et de donner des orientations aux Centres de Formation.
- Il faudrait établir un programme annuel des activités de formation et de production.
- D'autres réunions où seraient invitées les représentants du MININTER, du MINEPRISEC, du MINISAPASO et du MIJEUCOOP s'avèrent utiles.

La réunion a été clôturée à 14h. Il a souhaité que dans les prochaines réunions on y invite les représentants des autres Départements.

Fait à Kigali, le 25/04/1986

MUGEMANGANGO André.

